SAINT AULAYE - PUYMANGOU

Règlement intérieur

Conseil Municipal des Jeunes



Objectifs:

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) a pour objectifs de donner la parole aux jeunes eulaliens et de leur permettre d'acquérir une première expérience dans l'exercice de leur citoyenneté.

Qui peut être candidat?

Pour être candidat, il faut:

- * Résider à Saint Aulaye-Puymangou.
- Etre en classe de CM2 ou au collège 6 eme, 5 eme, 4 eme ou 3 eme

Qui peut voter?

Tous les élèves en classe de CM2, 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} pourront voter pour les jeunes qui les représenteront au Conseil Municipal des Jeunes.

Les élections sont organisées tous les ans aux dates définies entre la municipalité, l'école élémentaire et le collège.

Combien de jeunes conseillers/ conseillères peuvent siéger au Conseil Municipal des Jeunes?

Etant donné que chaque élève vote pour les jeunes qui les représenteront parmi leur niveau scolaire, il y aura au total 10 élu(e)s (2 de CM2, 2 de 6^{ème}, 2 de 5^{ème}, 2 de 4^{ème} et 2 de 3^{ème})

Comment se déroule le mandat?

Le CMJ se réunira dans les locaux de la Mairie une fois par trimestre afin d'aborder tous les sujets et préparer les projets que les jeunes souhaitent mettre en place.

Les projets seront proposés au Conseil Municipal qui étudiera leur faisabilité (coût, législation......).

Les jeunes élu(e)s pourront se réunir plus régulièrement s'ils/elles le souhaitent afin d'échanger sur leurs idées et effectuer le suivi de leurs projets.

Responsabilités

Durant les réunions et la mise en place des projets, le Conseil Municipal des Jeunes est placé sous la responsabilité de Monsieur le Maire, du Maire-adjoint délégué(e) à l'Enfance et à la Jeunesse.

Les parents s'engagent à venir chercher leur(s) enfant(s) à la fin de chaque réunion ou à remplir une autorisation de sortie si l'enfant est amené à quitter les lieux seul ou avec une autre personne que ses parents.

Ce règlement intérieur peut être mis à jour en fonction de l'évolution du Conseil Municipal des Jeunes.

Yannick Lagrenaudie Maire de Saint Aulaye-Puymangou L'élu(e)

Les parents

Mairie 9 rue du D' Lacroix 24410 SAINT AULAYE-PUYMANGOU - 05 53 90 81 33 - staulaye.mairie@gmail.com - www.saint-aulaye.com Mairie annexe Puymangou 24410 SAINT AULAYE-PUYMAGOU - 05 53 91 30 75











